

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE LA VALLÉE DE LA BRESLE

OBJET : Adoption du projet de rapport environnemental du SAGE avant procédure de consultation	<p>L'an deux mil quatorze</p> <p>Le vendredi 7 février 2014 à 14 h, les membres de la Commission locale de l'eau (CLE) légalement convoqués se sont réunis à Blangy-sur-Bresle, sous la présidence de M. Jérôme BIGNON, Président de la CLE du SAGE de la Vallée de la Bresle.</p> <p>Étaient présents ou représentés:</p> <p><u>1^{er} collège :</u> M. BECQUET - Maire de Morienne ; M. ROUSSEL - Maire de Rieux ; M. ANDRIEUX - Maire de Vieux Rouen sur Bresle ; MME LUCOT AVRIL - Maire d'Aumale (mandat à M. Andrieux) ; M. MILON - Maire de Nullemont ; M. DALLERY - Maire d'Andainville (mandat à Mme Bourgeois) ; M. NANTOIS - Maire de Martainneville ; M. DENIS - Maire de Sénarport ; M. DIZAMBOURG - Maire de Méneslies (mandat à M. Denis) ; M. NOBLESSE - Maire d'Inval - Boiron ; M. BOUCRY - Maire de Brocourt ; M. MYLLE - Maire de Lannoy-Cuillère (mandat à M. Périmony) ; M. PÉRIMONY - Maire de Blargies ; M. LEVASSEUR - Représentant du Conseil Régional de Haute - Normandie (mandat à M. Becquet) ; MME LEULIETTE - Représentante du Conseil Régional de Picardie (mandat à M. Nantois) ; M. DESTRUEL - Représentant du Conseil Général de la Somme (mandat à Mme Boué) ; MME LE VERN - Représentante du Conseil Général de la Seine - Maritime (mandat à M. Milon) ; M. SENEAL - Représentant de l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Seine - Maritime) ; M. BIGNON - Représentant de l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Somme) ; M. VIGREUX - Président du SMEA de la région Caux Nord Est ; M. TROLEY - Vice - Président de la Communauté de communes de Bresle Maritime (mandat à M. Sénécal) ; M. HOUSSAYS - Président du SIAEP de la Vimeuse ; M. CAPON - Président du SIAEPA du Liger (mandat à M. Bignon) ; M. PLE - Président du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse (mandat à M. Houssays) ; MME BOURGEOIS - Membre du syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière le Liger ; MME BOUE - déléguée au bureau du syndicat mixte du pays et de préfiguration du parc régional de la baie de Somme</p> <p><u>2^{ème} collège :</u> La Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime représentée par M. CABIN ; La Chambre d'agriculture de la Somme représentée par M. ROGUET ; La Chambre d'agriculture de l'Oise (mandat à la CA 76) ; La Chambre de Commerce et d'Industrie littoral Normand-Picard représentée par M. HUCHER ; Le Pôle mondial du flottage de luxe de la vallée de la Bresle (mandat à la CCI LNP) ; Le comité départemental de canoë kayak de la Somme représenté par M. HERMANT ; L'Association Picardie Nature (mandat au comité départemental de canoë kayak de la Somme) ; L'Association syndicale autorisée de la Bresle représentée par M. CHAIDRON ; La fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Seine-Maritime représentée par M. MARTIN ; La fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Somme représentée par M. PELLETIER ; L'Union fédérale des consommateurs « Que Choisir - Rouen » représentée par M. PESSY ; ; Le groupement régional des agriculteurs bio de Haute - Normandie ou Agriculture biologique en Picardie représenté par M. QUEVAUVILLIERS.</p> <p><u>3^{ème} collège :</u> Le Préfet coordonnateur de bassin (mandat à la DDTM 80) ; Le Préfet de Seine - Maritime représenté par MME la Sous-Préfète de Dieppe (mandat à la DREAL Haute-Normandie) ; L'Agence de l'Eau Seine-Normandie représentée par MME OLIVIER ; La directrice déléguée du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale représentée par MME CANOVA - RAMET ; Délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (mandat à l'AESN) ; Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Haute-Normandie représenté par M. THINUS ; Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Picardie représenté par MME CAUVIN ; Directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) de Seine-Maritime représenté par M. BARGAIN ; Directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme représenté par MME LEDEIN ; Directeur départemental des territoires (DDT) de l'Oise représenté par M. LHOMME ; Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Picardie (mandat à la DDTM 60) ; Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Picardie (mandat à la DDTM 76)</p> <p><u>Autres personnes présentes :</u> MME MELET - Institution Bresle, animatrice du SAGE ; M. BILLARD - Directeur de l'Institution Bresle ; MME DE SAINT GERMAIN - Institution Bresle, secrétaire-comptable ; M. MILLAIR - SAFEGE ; MME RATIER - SAFEGE ; MME BAUCHET - SMEA Caux Nord Est ; MME GEROUARD - Chambre d'agriculture 76 ; MME LATHUILE - CCI littoral Normand- Picard ; M. MOROY - DDTM 80 ; MME VASSALI - CG80, Directeur de l'environnement.</p>
DATE DE LA CONVOCATION : 20 janvier 2014	
NOMBRE DE MEMBRES	
Présents	43
Présents votants	32
Mandats	19
Votants	50/55
dont :	
- 1 ^{er} collège :	26
- 2 ^{ème} collège :	12
- 3 ^{ème} collège :	12

Absents ou excusés :

1^{er} collègue :

MME DUCHAUSSOY – Maire de Nesle – Normandeuse ; M. PATIN – Représentant du Conseil Général de l'Oise ; M. HUCLEUX – Vice-Président de la Communauté de communes Picardie Verte

2^{ème} collègue :

L'Association Haute-Normandie Nature Environnement ; Société GHEERBRANT – Producteur d'hydroélectricité ;

Validation du projet de rapport environnemental du SAGE de la vallée de la Bresle avant procédure de consultation

Il a été convenu en séance plénière du 7 février 2014, que suite aux remarques formulées par certains membres de la CLE, les modifications suivantes seraient apportées au projet de PAGD :

- Le Parc Naturel Marin n'est plus à l'état de projet : les orientations de gestion du Parc Naturel Marin seront mises à jour et les termes « projet » et « enquête publique » seront supprimés (Chapitre 6.3.1.5.)
- L'intitulé « Plan départemental d'élimination des déchets » est caduque. Il doit être remplacé par « Plan de prévention et de gestion des déchets ».
- Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) des estuaires de l'Authie et de la Bresle devait être pris en compte dans le chapitre 6.3 « Articulation avec les documents devant être pris en compte lors de l'élaboration du SAGE ».
- Les erreurs orthographiques et syntaxiques subsistantes seront corrigées.

Aucune autre demande de modification n'étant formulée et le **quorum étant atteint**, le Président BIGNON propose à l'adoption le projet de rapport environnemental du SAGE, avant procédure de consultation.

Sous réserve de prise en compte de l'ensemble des remarques énoncées précédemment, le projet de rapport environnemental du SAGE de la vallée de la Bresle, avant procédure de consultation, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés avec :

- 48 votes « pour »
- 2 absentions

Pour extrait conforme,

Le Président de la CLE du SAGE de la Vallée de la Bresle

Jérôme BIGNON

